

REUNION DE COMMISSION CONSULTATIVE Relevé de conclusions

Commission consultative 2A (Lot-et-Garonne – Est) 20 mai – Préfecture – Agen

Date : 28/05/2009	Réf. document : GPSO-09-ARC-2-CRT-0632_
Vu par :	Monsieur le Préfet du Lot-et-Garonne
Validé le 16 juin par :	Les membres de la commission consultative

Synthèse des échanges	Avis de la commission consultative
Présentation de la situation actuelle des GPSO, et des instances de gouvernance et de concertation pour réaliser les études.	Pas d'avis sollicité Pas de remarques de la part des élus
Présentation de la méthode de concertation et d'études	Avis favorable
Proposition d'un calendrier de travail dont les échéances sont : <ul style="list-style-type: none"> - prochaine commission consultative semaine 24 ou 25 pour formuler un avis sur les mixités et les dessertes, en perspective de la tenue de COTER et COFIL au mois de juillet - commission consultative mi-septembre pour formuler un avis sur l'état des lieux des enjeux sur les modalités de leur comparaison - commission consultative en novembre pour formuler un avis sur les fonctionnalités, les services transport et sur le fuseau de 1000 m environ, en perspective de la tenue de COTER et COFIL au mois de décembre 	Les élus espéraient un projet de tracé plus réduit d'ici 2010. Ils demandent si le tracé prévu dans le SDRA a été pris en compte – Réponse positive de RFF. Préoccupation des élus de ne pas pouvoir engager de projets sur leur commune avant d'avoir un tracé de la LGV – RFF explique que la première étape consiste à recenser tous les enjeux des territoires.
Présentation du périmètre d'études 2009	Accord pour poursuivre dans cette voie.
Proposition de RFF de participer à des réunions de travail avec les élus par commune ou regroupement de communes	Avis favorable

Information complémentaire

Lors des échanges de la commission consultative 1C, la question de la compatibilité entre les documents d'urbanisme et les GPSO a été posée.

- *A la fin de l'année 2009, RFF proposera au préfet de prendre un arrêté de prise en considération pour faciliter la réponse des services d'urbanisme.*
- *Fin 2010, les GPSO seront qualifiés de projet d'intérêt général sur la base du tracé APS.*
- *En 2011, RFF proposera des solutions dans le cadre de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Il a été proposé que les collectivités convient RFF dans leurs démarches d'urbanisme au titre de « personne publique associée ». Les cas particuliers seront traités entre les élus locaux, la DDEA et RFF.*
- *En 2012, la procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme sera menée en parallèle de l'Enquête d'Utilité Publique.*